



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 12 Décembre 2022 DELIBERATION

Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Madame Anne SAOUTER

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 24
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, Adjoint,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE,
M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Sami BOURI
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etaient absent-e-s :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR (excusée)

37 - DÉGRÈVEMENTS D'EAU SUR LES FACTURES DE 2022

Des dégrèvements qui ont été accordés pour l'année 2022 sur des factures d'eau potable en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale facturée	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant de la réduction sur facture initiale	Cause	Année de la facture
1	LICONA NELLY	9 AV DE LATTRE DE TASSIGNY	305	22	418,59 €	FUITE CANALISATION	2022
2	PEREZ ANTOINE	85 CHEMIN DES CHARROIS	102	84	26,62 €	FUITE CANALISATION	2022
3	LEGLIB MYRIAM	37 RUE DE L'UNION	325	122	300,26 €	FUITE CANALISATION	2022
TOTAL					745,47 €		

Hors procédure WARSMANN :

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale facturée	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant de la réduction sur facture initiale	Cause	Année de la facture
1	SIEA PORTE D'ASPE	350 Route d'Aspe 64660 ASASP-ARROS	13817	10650	1 797,55 €	FUITE CANALISATION	2022
2	ISMAILI IKRAM	29 ALLEE DU FRONTON	133	0	215,72	DYSFONCTIONNEMENT COMPTEUR	2022
TOTAL					2 013,27 €		

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 28 novembre 2022,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** des dégrèvements accordés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 décembre 2022.
 Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 19.11.2022






Bernard UTHURRY